



ODI Observatoire de la Déontologie de l'Information

Après la Fédération française des agences de presse (FFAP), le Syndicat national des radios libres (SNRL), la CFDT-Journalistes, l'Alliance internationale de journalistes (AIJ), l'Union de la presse francophone (UPF), l'Union des Clubs de la Presse de France et Francophones (UCP2F), ont rejoint l'ODI récemment :

Le Monde, La Montagne, la Fondation Varenne, le Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (SPIIL), la Fédération nationale de la presse spécialisée (FNPS), et d'autres vont nous rejoindre...

Lors de la publication du rapport de Marie Sirinelli, « Autorégulation de l'information : comment incarner la déontologie ? », l'Observatoire de la déontologie de l'information s'était félicité de la proposition de renforcement de l'ODI présentée dans les conclusions du rapport :

« Un développement de l'ODI, pouvant s'accompagner de la création d'un rendez-vous périodique de débats qui, sur le modèle des Assises internationales du Journalisme - mais spécialement dédié aux questions déontologiques -, pourrait intervenir au moment de la remise annuelle du rapport de l'association. Sans devenir une instance de traitement de plaintes, l'observatoire pourrait toutefois, comme il le fait déjà dans une certaine mesure, organiser son travail autour d'un système d'alertes, éventuellement formulées par le public, directement ou par l'intermédiaire de médiateurs ou d'associations. »

Les missions d'un ODI « développé » sont en parfait accord avec les statuts de l'association, que vous trouverez en annexe.

L'Observatoire de la déontologie de l'information poursuit ses travaux dans ce contexte où le sentiment d'une nécessaire réflexion sur la qualité et la déontologie de l'information, est de plus en plus partagé. L'association va ainsi continuer d'apporter ses contributions de veille, d'analyse, de recensement et d'apport pédagogique.

Convaincu, depuis sa création, de l'importance de la participation de tous les professionnels et des non-professionnels, l'Observatoire de la déontologie de l'information s'est constitué dès le départ en association tripartite (journalistes, éditeurs, public).

L'ODI appelle donc tous les professionnels de l'information, entreprises, fédérations et syndicats représentatifs des éditeurs et des journalistes, ainsi que les associations citoyennes, à le rejoindre

Le rapport 2013 : <http://fr.scribd.com/doc/181988279/Rapport-ODI-5-Novembre-2013>
Contacts : Patrick Eveno, président, 90, rue du faubourg Saint-Martin, 75010 Paris
01 42 08 52 17 - 06 16 26 81 84 odi.observatoire@gmail.com
Manola Gardez, secrétaire, 06 82 35 14 03, manolag@gmail.com
Siège social : c/o FFAP, 24 rue du faubourg Poissonnière, 75010 Paris - N° : W751219191